



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2025_0208



Objet : Marchés n°25.002 et 25.004
Equipements cybersécurité et certificats
numériques – Abandon de procédure

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancé le 5 mai 2025 en vue de l'acquisition d'équipements cybersécurité et certificats numériques ;

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée dans les délais impartis pour les lots suivants :

- Marché 25.022 Lot 2 : Maintenance pare-feu externe Palo Alto
- Marché 25.024 Lot 4 : Acquisition et gestion de certificats numériques

DECIDONS

Article 1^{er} : De déclarer sans suite pour cause d'infructuosité les consultations relatives au marché n°25.022 ayant pour objet la maintenance pare-feu externe Palo Alto et au marché n°25.024 relative à l'acquisition et la gestion de certificats numériques.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télécours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

23 JUIN 2025



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Vuylstecker", written over a horizontal line.

Accusé réception en Préfecture le :

23 JUIN 2025

Publié sur le site de la Ville le :

23 JUIN 2025